



Conseil National de Transition

Une Transition sans tendance politique, sociale ou religieuse

<https://www.conseilnational.fr>



Dérogation Au Port De Masque

Le CNT (Conseil National de Transition) est le Gouvernement de la France **Libre**, proclamé le 18 juin 2015, déclaré à l'ONU et placé sous l'autorité de la Cour Suprême du Peuple Souverain de France, il garantit au peuple le pouvoir absolu. C'est le **seul gouvernement légal et légitime en France**. En effet en violant la volonté du peuple (qui refusait la constitution européenne) en février 2008 par la ratification du traité de Lisbonne, le gouvernement a mis fin à notre constitution et instauré de facto un état de non droit.

Porter Le Masque Ne Protège Pas

Il diminue l'apport en oxygène

La respiration au travers d'un masque diminue la quantité d'oxygène dont nous avons besoin pour vivre et être en bonne santé, augmente l'acidité du sang et rend la respiration difficile.

Il augmente l'inhalation de toxines

Les toxines que nous expirons normalement en respirant sont piégés dans le masque et ré-inhalées dans les poumons, ce qui augmente les symptômes.

Il détériore le système immunitaire

Diminue l'apport en oxygène, augmente l'apport en dioxyde de carbone et en toxines, ce qui soumet l'organisme au stress, libère du cortisol et détériore le processus immunitaire.

Il augmente le risque de virus

Favorise le déclenchement et l'infection de rétrovirus dormants déjà présents dans l'organisme, qui tirent partie de l'affaiblissement du système immunitaire.

Il est scientifiquement erroné

Les virologistes mesurent la taille du covid-19 entre 80 et 140 nanomètres, ce qui ramène le tissage des masques à celui d'une moustiquaire.

Son efficacité n'a pas été étudiée

Aucune étude évaluée par des pairs n'a été réalisée sur l'efficacité des masques dans un environnement social pour contrôler, prévenir ou éliminer la propagation des maladies.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Art. 5.

La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Code de la Santé Publique. Art. L1111 - 4.

Toute personne a le droit de refuser ou de ne pas recevoir un traitement... Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment.

Le Gouvernement Légitime de France atteste que tout porteur de la présente dérogation est membre de la Cour Suprême du Peuple Souverain de France, il doit être protégé et à ce titre il est dispensé du port du masque.

Cour Suprême

<https://www.youtube.com/c/CourSupremedupeuple-CNT>

Gendarmerie Nationale

<http://librepenseur-demosophy.blogspot.com/2020/07/la-gendarmerie-est-informee-de-la.html?m=1>

